



1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG
France

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE DU BAS-RHIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE DU BAS-RHIN

Association

SIREN n°309 045 912

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE DU BAS-RHIN, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.1.2 « *Dons manuels - Dons étrangers* » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Note « *2.2.2 Traitement des legs et donations* » de l'annexes des comptes. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Note « *4. Informations relatives au compte de résultat* » de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Strasbourg, le 15 avril 2024

Gilles Contesse

Associé

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
---------------------------------------	------	--------------------------------	-----	---------------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 700.00	(9 700.00)		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 700.00	(9 700.00)		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	571 024.09	(404 214.56)	166 809.53	154 529.77
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	437 564.81	(404 214.56)	33 350.25	54 402.83
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	133 459.28		133 459.28	100 126.94
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	580 724.09	(413 914.56)	166 809.53	154 529.77

STOCKS et EN-COURS	2 520.00		2 520.00	2 651.00
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 520.00		2 520.00	2 651.00
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	363 492.69		363 492.69	1 033 727.98
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 305.67		9 305.67	14 803.80
Créances reçues par legs ou donations	113 340.56		113 340.56	806 771.85
Autres créances	240 846.46		240 846.46	212 152.33
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	4 516 653.89		4 516 653.89	4 504 345.01
Valeurs mobilières de placement	158 022.00		158 022.00	156 914.00
Disponibilités	4 358 631.89		4 358 631.89	4 347 431.01
Charges constatées d'avance	11 300.49		11 300.49	11 042.93
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	4 893 967.07		4 893 967.07	5 551 766.92

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 474 691.16	(413 914.56)	5 060 776.60	5 706 296.69
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		3 469 439.93	1 378 138.11
Réserves statutaires ou contractuelles		3 469 439.93	1 378 138.11
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		(95 817.32)	2 091 301.82
Situation nette (sous total)		3 373 622.61	3 469 439.93
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		3 373 622.61	3 469 439.93
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		244 686.60	824 924.97
		59 337.88	171 302.33
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		304 024.48	996 227.30
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		180 268.00	160 484.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		180 268.00	160 484.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS			
DETTES		1 202 861.51	1 080 145.46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		214 467.16	215 137.04
Dettes des legs et donations		3 352.24	81 973.84
Dettes sociales		128 461.64	108 125.24
Dettes fiscales		31 850.00	6 485.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 581.01	8 667.01
Autres dettes		823 149.46	659 757.33
Legs et donations en cours de réalisation			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		1 202 861.51	1 080 145.46
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		5 060 776.60	5 706 296.69

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	101 688.00	100 392.00	1 296.00	1.29 %
Ventes de biens et services	82 791.94	121 027.72	(38 235.78)	-31.59 %
Ventes de biens	56 267.37	56 045.42	221.95	0.40 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	26 524.57	64 982.30	(38 457.73)	-59.18 %
. dont parrainages	1 467.50	8 146.50	(6 679.00)	-81.99 %
Concours publics et subventions d'exploitation	18 210.00	128 415.00	(110 205.00)	-85.82 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	2 105 842.37	3 991 450.85	(1 885 608.48)	-47.24 %
Dons manuels	1 347 017.70	1 268 347.49	78 670.21	6.20 %
Mécénats	10 000.00	10 200.00	(200.00)	-1.96 %
Legs, donations et assurances-vie	748 824.67	2 712 903.36	(1 964 078.69)	-72.40 %
Contributions financières reçues	446 071.48	489 620.00	(43 548.52)	-8.89 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	3 134.67	6 153.36	(3 018.69)	-49.06 %
Utilisations des fonds dédiés	111 964.45	81 915.95	30 048.50	36.68 %
Autres produits	800.00	40.80	759.20	
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 870 502.91	4 919 015.68	(2 048 512.77)	-41.64 %
Achats de marchandises	16 232.31	13 238.46	2 993.85	22.61 %
Variation de stock	131.00	1 534.00	(1 403.00)	-91.46 %
Autres achats et charges externes	597 627.73	583 871.66	13 756.07	2.36 %
Aides financières	1 467 982.88	1 319 953.37	148 029.51	11.21 %
Impôts, taxes et versements assimilés	38 346.01	59 566.50	(21 220.49)	-35.62 %
Salaires et traitements	503 562.77	453 051.49	50 511.28	11.15 %
Charges sociales	187 638.21	174 143.80	13 494.41	7.75 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	48 189.59	47 981.07	208.52	0.43 %
Reports en fonds dédiés		70 588.60	(70 588.60)	
Autres charges	180 178.11	135 350.22	44 827.89	33.12 %
CHARGES D'EXPLOITATION	3 039 888.61	2 859 279.17	180 609.44	6.32 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(169 385.70)	2 059 736.51	(2 229 122.21)	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	95 628.96	10 017.41	85 611.55	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	95 628.96	10 017.41	85 611.55	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	95 628.96	10 017.41	85 611.55	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(73 756.74)	2 069 753.92	(2 143 510.66)	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char		24 157.90	(24 157.90)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		24 157.90	(24 157.90)	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	64.58	685.00	(620.42)	-90.57 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	64.58	685.00	(620.42)	-90.57 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(64.58)	23 472.90	(23 537.48)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	21 996.00	1 925.00	20 071.00	
TOTAL DES PRODUITS	2 966 131.87	4 953 190.99	(1 987 059.12)	-40.12 %
TOTAL DES CHARGES	3 061 949.19	2 861 889.17	200 060.02	6.99 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(95 817.32)	2 091 301.82	(2 187 119.14)	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	24 745.99 70 450.56	6 177.65 60 070.08	18 568.34 10 380.48	17.28 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	95 196.55	66 247.73	28 948.82	43.70 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	24 745.99 70 450.56	6 177.65 60 070.08	18 568.34 10 380.48	17.28 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	95 196.55	66 247.73	28 948.82	43.70 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1	OBJET SOCIAL	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1	<i>Préambule</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2	PARTICULARITÉS.....	6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i>	6
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	8
3.1.1	<i>Principes généraux</i>	8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	9
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	10
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i>	10
3.1.7	<i>Stocks</i>	10
3.1.8	<i>Etat des échéances des créances</i>	11
3.1.9	<i>Tableaux des dépréciations</i>	11
3.1.10	<i>Disponibilités</i>	11
3.1.11	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	12
3.1.12	<i>Charges constatées d'avance</i>	12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	13
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	13
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>	14
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	15
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i>	16
3.2.4.1	Tableau de variation.....	16
3.2.4.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.5	<i>Dettes</i>	16
3.2.5.1	Etat des échéances.....	16
3.2.5.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	17
3.2.5.3	Détail des autres dettes.....	17
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	18
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	18
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	19
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	21
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	21
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie.....	21
4.2.1.2	Dons manuels – Dons étrangers.....	21
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie.....	22
4.2.1.4	Mécénat	22
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public	22
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	23
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	23
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie	23
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	23

4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	23
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	24
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	24
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	25
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	25
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	26
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	26
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	26
4.3.3.2	Frais de recherche des autres ressources	26
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	27
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	27
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	27
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD.....	28
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	28
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	28
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD.....	29
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	30
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	30
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	30
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	31
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	31
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	33
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	33
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	33
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	33
5.1.2	<i>Engagements financiers donnés : Location de matériel informatique</i>	33
5.2	AUTRES INFORMATIONS	34
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	34
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	34
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	35
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	35

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association dite « Le Comité Départemental du Bas-Rhin de La Ligue Nationale Contre le cancer », régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local, inscrite le 30 novembre 1968 au Registre des Associations, au volume XXIX – n°52, a adopté lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2000 les statuts-type des Comités Départementaux de la Ligue Nationale Contre le Cancer définis ci-après.

Le Comité Départemental du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer est une Association fédérée à la Ligue Nationale Contre le Cancer.

A ce titre, il agit en solidarité avec cette dernière et lui apporte son concours, dans le respect de la Charte Interne de Déontologie de la Ligue et conformément aux dispositions du Code Civil Local.

Son but est de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer et leur famille ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;

- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le nombre des adhérents est passé de 12 549 fin 2022 à 12 711 fin 2023 ;
- Le don moyen a légèrement augmenté, passant de 35,87 € en 2022 à 36,34 € en 2023 ;
- Le Comité du Bas-Rhin a poursuivi son adhésion aux divers programmes de marketing, initiés et réalisés par le siège de la fédération, notamment des actions de « street marketing » ;
- Les engagements réalisés dans les missions sociales sont de 2 362 794 € en 2023 contre 2 124 660 € en 2022 ;
- Le déficit de l'exercice se situe à – 95 817 € en 2023 contre un excédent de ressources de 2 091 302 € en 2022.
- Le 16^{ème} **Relais pour la Vie®**, manifestation phare du Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer, a été organisé à Oberhausbergen en 2023. Sur le plan financier, l'opération s'est traduite par un excédent net de 22 182 €.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes du Comité du Bas-Rhin font partie des comptes annuels combinés établis par La Ligue nationale contre le cancer pour l'ensemble des entités fédérées.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 PARTICULARITÉS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.

- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	9 700	0	0	9 700
Immobilisations corporelles	430 212	7 353	0	437 565
Immobilisations financières				
Total	439 912	7 353	0	447 265

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	7 353	0
Matériel informatique	7 353	
Mobilier de bureau		
Immobilisations financières	0	0
Total	7 353	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	9 700			9 700
Immobilisations corporelles	375 809	28 406	0	404 215
Immobilisations financières				
Total	385 509	28 406	0	413 915

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

S'agissant de travaux réalisés dans des locaux loués, la durée d'amortissement de ces investissements s'aligne sur le nombre d'années restant à courir sur le bail de ces locaux.

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		NEANT		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

NEANT

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué une fois par an, au mois de décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachés	9 306	9 306	
Autres Créances	240 846	240 846	
Créances reçues par legs ou donations	113 341	113 341	
Charges constatées d'avance	11 300	11 300	
Total	374 793	374 793	0

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2023	Dotations	Reprises	Fin Exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	NEANT			
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions	NEANT				
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produits financiers courus
Caisse	0	
Comptes bancaires	438 325	
Livrets et comptes épargne	743 018	
Comptes à terme	3 100 000	77 289
Parts sociales	158 022	
Total	4 439 365	77 289

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs	39	104
Créances clients et comptes rattachés	9 306	14 804
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	113 341	806 772
Dons et produits à recevoir du Siège de la Fédération	145 039	118 290
Avoir à recevoir sur Siège de la Fédération	3 060	0
Dons et produits à recevoir autres	20 840	0
Subventions à recevoir	70 889	74 589
Autres créances	980	19 170
Total	363 493	1 033 728

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
PLUXEE - bons d'achat (commission sociale 2024)	6 950	6 600
FRANFINANCE - Leasing photocopieur 1er trimestre 2024	1 669	1 669
ACM - assurance locaux et camionnette	1 238	1 190
CAP COMMUNICATION - abonnement téléphonique 01/2024	403	336
EST REPRO - engagements photocopieurs 01/2024	348	332
SIGNATURES GRAPH - enveloppes d'envoi reçus fiscaux 2024	321	
SOLUDOC - contrat de maintenance gestion électronique doc.	250	250
BOUYGUES TELECOM - téléphonie mobile	69	
ORANGE - abonnements internet 01/2024	41	
ZOOM - abonnement 01/2024	11	11
LA POSTE - stock de timbres non utilisés en 2022		654
Total	11 300	11 043

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	1 378 138	2 091 302	1 974 552					3 469 440
Report à nouveau	0	0						0
Excédent ou déficit de l'exercice	2 091 302	-2 091 302	-1 974 552			-95 817	-182 696	-95 817
Subventions d'investissement	0							0
Provisions réglementées	0							0
Total	3 469 440	0	0	0	0	-95 817	-182 696	3 373 623

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés », avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». L'utilisation des ressources et subventions au cours de l'exercice résulte des dépenses réalisées sur la période dans le cadre des projets visés.

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (789)	Report en fonds dédiés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		304 240	131 593	102 306	0	29 286
PROJET PARCS SANS TABAC DANS LE BAS-RHIN <i>ARS GRAND EST / REGIME LOCAL ASS MALADIE</i>	2021	200 500	61 004	61 004		0
PROJET AGENDA SCOLAIRE - ALSACE/MOSELLE <i>REGIME LOCAL ASS MALADIE</i>	2022	103 740	70 589	41 302		29 286
Ressources liées à la Générosité du Public :		75 182	39 710	9 658	0	30 052
RELAIS POUR LA VIE - SECOURS FINANCIERS	2016	15 182	554	300		254
RELAIS POUR LA VIE - AIDE AUX MALADES	2017	60 000	39 155	9 358		29 797
Sous-Total "Dons"		75 182	39 710	9 658	0	30 052
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
Total		379 422	171 302	111 964	0	59 338

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds reportés liés aux legs ou donations au 01/01/2023	Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds reportés liés aux legs ou donations au 31/12/2023
	Année	Montant	1911	7891100	6891100	1911
			A	B	C	D = A-B+C
Legs :		1 544 577	824 925	736 192	155 954	244 687
BILL	2022	5 000		5 000	5 000	0
ENTERLE	2014	64 900	83 233	83 233		0
HEITZMANN	2022	25 787	25 787			25 787
JUND	2022	3 000	3 000	3 000		0
LINGURAR	2022	149 754			149 754	149 754
METZ	2019	1 200			1 200	1 200
MORTAGNE	2018	66 666	66 666			66 666
MULLER	2022	75 020	75 020	73 740		1 280
MURY	2019	35 034	35 034	35 034		0
WACHSMANN	2020	1 118 217	536 186	536 186		0
Donations :		0	0	0	0	0
Total		1 544 577	824 925	736 192	155 954	244 687

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges				
Autres provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges				
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour entretien des tombes sur legs	5 122			5 122
Provisions pour indemnités de départ en retraite	155 362	19 784		175 146
Total	160 484	19 784	0	180 268

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié proratisé selon la durée de présence dans l'association, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 65 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié ;
- Estimation du dernier salaire brut avant départ à la retraite.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
→ à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 467	214 467		
Dettes des legs ou donations	3 352	3 352		
Dettes fiscales et sociales	160 312	154 410	5 902	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 581	1 581		
Autres dettes	823 149	823 149		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	1 202 862	1 196 959	5 902	0

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	31 850	6 485
Impôt sur les sociétés	5 215	1 418
Taxe sur les salaires	4 492	
Formation professionnelle et autres taxes	3 594	3 299
Etat charges à payer - IS à plus d'1 an	18 549	1 768
Prélèvement à la source		
Dettes sociales :	128 462	108 125
Urssaf/ Pôle emploi		
Caisse de retraite		
Caisse de prévoyance		
Personnel autres charges à payer		
Organismes sociaux autres charges	925	
Dettes congés à payer	83 396	70 213
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	44 141	37 912
Total	160 312	114 610

3.2.5.3 Détail des autres dettes

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	214 467	215 137
Fournisseurs	16 520	13 515
Fournisseurs groupe	24 673	9 260
Fournisseurs - factures non parvenues	35 127	32 426
Fournisseurs groupe - factures non parvenues	138 147	159 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	1 581	8 667
Fournisseurs d'immobilisations	1 581	8 667
Dettes des legs et donations :	3 352	81 974
LEGS ENTERLE	0	9 101
LEGS HEITZMANN	1 233	1 233
LEGS MORTAGNE	880	880
LEGS MULLER	0	2 343
LEGS MURY	0	5 644
LEGS ROCHAT	1 239	0
LEGS WACHSMANN	0	62 772
Autres dettes :	823 149	183 295
Financements recherche nationale	6 020	4 031
Financements recherche départementale	596 144	37 000
Financements autres Comités		
Autres financements	220 985	142 264
Legs et donations en cours	0	477 062
LEGS ENTERLE	0	77 062
LEGS WACHSMANN	0	400 000
Total	1 042 550	966 135

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	173 275	192 362
Fournisseurs - factures non parvenues	35 127	32 426
Fournisseurs groupe - factures non parvenues	138 147	159 936
Dettes fiscales :	3 594	3 299
Formation professionnelle et autres taxes	3 594	3 299
Dettes sociales :	128 461	108 125
Personnel autres charges à payer		
Organismes sociaux autres charges	924	
Dettes congés à payer	83 396	70 213
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	44 141	37 912
Total	305 330	303 786

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT


4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	067 - COMITÉ DU BAS RHIN		Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES	2 362 793,58	2 338 832,23	2 124 660,34	1 990 829,51		
1.1 Réalisées en France	2 362 793,58	2 338 832,23	2 124 660,34	1 990 829,51		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	986 152,38	964 767,53	934 618,50	812 952,67		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	1 376 641,20	1 374 064,70	1 190 041,84	1 177 876,84		
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	465 155,64	459 957,84	467 693,72	454 688,76		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	465 155,64	459 957,84	467 693,72	454 688,76		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	192 219,97	185 084,97	175 834,51	169 552,11		
3.1 Frais d'information et de communication	30 123,60	30 123,60	31 136,16	30 069,56		
3.2 Frais de fonctionnement	132 215,22	125 080,22	115 080,74	109 864,94		
3.3 Autres charges	29 881,15	29 881,15	29 617,61	29 617,61		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	19 784,00	19 784,00	21 187,00	21 187,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	21 996,00		1 925,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			70 588,60			
TOTAL CHARGES	3 061 949,19	3 003 659,04	2 861 889,17	2 636 257,38		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-95 817,32	2 091 301,82			

	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	27 429,49	27 429,49	13 063,77	13 063,77
Réalisées en France	27 429,49	27 429,49	13 063,77	13 063,77
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	39 531,54	39 531,54	29 489,79	29 489,79
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	28 235,52	28 235,52	23 694,17	23 694,17
TOTAL	95 196,55	95 196,55	66 247,73	66 247,73

 067 - COMITÉ DU BAS RHIN	Décembre 2023		Décembre 2022	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-2 811 305,20	-2 811 305,20	-4 605 048,54	-4 605 048,54
1.1 Cotisations sans contrepartie	-101 688,00	-101 688,00	-100 392,00	-100 392,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-2 105 842,37	-2 105 842,37	-3 991 450,85	-3 991 450,85
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-603 774,83	-603 774,83	-513 205,69	-513 205,69
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-24 652,22		-137 811,50	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-1 467,50		-8 146,50	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-19 250,05		-99 312,94	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-3 934,67		-30 352,06	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-18 210,00		-128 415,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-111 964,45	-9 658,02	-81 915,95	-5 761,27
TOTAL	-2 966 131,87	-2 820 963,22	-4 953 190,99	-4 610 809,81

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-95 196,55	-95 196,55	-66 247,73	-66 247,73
Bénévolat	-70 450,56	-70 450,56	-60 070,08	-60 070,08
Prestations en nature				
Dons en nature	-24 745,99	-24 745,99	-6 177,65	-6 177,65
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-95 196,55	-95 196,55	-66 247,73	-66 247,73

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels – Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés. Le recensement des dons étrangers est réalisé sur consultation des adresses enregistrées dans le logiciel de traitement des dons.

Le montant des dons, cotisations et ventes versés depuis l'étranger s'élève à 3 210 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	1247
Autriche	35
Belgique	20
Corée du sud	9
Espagne	30
Etats-Unis d'Amérique	620
Luxembourg	320
République Tchèque	20
Royaume Uni	84
Suisse	825
Total	3 210

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger, que le Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022, est mise à disposition du public au siège de l'association sis au 21 rue des Francs-Bourgeois - 67000 STRASBOURG, après demande préalable de rendez-vous par téléphone (03.88.24.17.60) ou par courriel (CD67@ligue-cancer.net).

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431050	21 013
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050	161 348
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78911000	736 192
TOTAL		918 553

CHARGES	N° de compte	Montants
Electricité et gaz	60612000	1 108
Location immobilière	61320000	3 158
Documentation	61810000	24
Honoraires sur legs	62264000	2 846
Frais de déplacements	62510000	56
Remboursement Impôts locaux	63513000	-6
Autres charges sur legs	65310000	65 435
Dépréciation des actifs reçus par legs	68164000	13 775
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68910000	155 954
TOTAL		242 351

SOLDE DE LA RUBRIQUE		676 203
-----------------------------	--	----------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En 2023, le poste « Mécénat » est constitué par les partenariats conclus avec ÉS (Electricité de Strasbourg) : 5 000 €, CREDIT MUTUEL : 4 000 €, et Magasins LECLERC : 1 000 €

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Il s'agit de produits issus de collectes réalisées auprès du public par d'autres organismes, qui décident de reverser à l'association les résultats de leurs opérations de collectes.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Reversement de fonds perçus par le siège de la fédération - affectés aux missions	68 960	50 410
Reversement de fonds perçus par d'autres Comités - affectés aux missions	333	0
Reversement de fonds collectés dans le cadre de l'opération une rose un espoir	228 072	236 556
Autres reversements perçus	129 457	103 341
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Produits financiers	95 629	10 017
Total	522 450	400 324

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe pour le partenaire. 1 100 € ont été facturés par le Comité pour des encarts publicitaires placés dans le programme du relais pour la vie d'Oberhausbergen.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention. 367,50 € collectés par les centres Leclerc à l'occasion des manifestations « octobre rose » entrent dans la catégorie de ces produits-partages sous la forme du parrainage.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

En 2023, le montant total des contributions financières reçues d'autres organismes s'élève à 19 250,05 €.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits divers de gestion courante	800	41
Transferts de charges	3 135	6 153
Produits exceptionnels	0	24 158
Total	3 935	30 352

4.2.3 Subventions et autres concours publics

Subventions et autres concours publics	Exercice 2023	Exercice 2022
Etat		
CEE		
Collectivités locales	10 210	5 175
Autres organismes	8 000	123 240
Autres subventions affectées au missions sociales		
Total	18 210	128 415

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.

- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur provisions pour risques et charges	NEANT	
Reprises sur provisions en matière de retraite		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	102 306	76 155
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	9 658	5 761
Total	111 964	81 916

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable. Les charges indirectes font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est appliquée par pourcentage ou par relevé, selon la nature des dépenses engagées (locations immobilières et mobilières, primes d'assurance des locaux, impressions, copies, affranchissements et téléphonie), et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 18/12/2022, lors de l'adoption du Budget 2023.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer et charges locatives	36 992	5 993	5 176	48 160
Entretien des locaux	7 202	958	984	9 144
Assurances	1 314	282	463	2 059
Maintenance informatique et utilisation des moyens d'impression	6 839	5 519	1 874	14 233
Téléphonie	4 693	747	1 177	6 617
Affranchissements	982	16 213	564	17 759
Total	58 022	29 711	10 238	97 972

Les frais de personnel sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	320 883	286 765
Actions d'information, de prévention et de dépistage	186 990	165 893
Actions de recherche	27 368	25 296
Actions société et politiques de santé	11 460	13 936
Frais de fonctionnement (dont communication)	57 976	51 740
Manifestations	24 381	23 364
Frais d'appel aux dons et legs	62 143	60 201
Total	691 201	627 195

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	570 108	553 126
Actions d'information, prévention,dépistage	328 068	294 447
Actions de formation	1 240	1 452
Actions de recherche	70 101	66 335
Actions de société et politique de santé	16 635	19 259
Total	986 152	934 619
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	130 478	140 937
Actions d'information, prévention,dépistage		163
Actions de formation		
Actions de recherche	1 246 163	1 048 941
Actions autres		
Total	1 376 641	1 190 042

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherche des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges listées ci-après, sont affectées aux rubriques « Frais de gestion » ou « Frais d'information et de communication ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication		
- Autres charges externes	5 985	7 687
- Impôts taxes et versements assimilés	1 165	1 099
- Frais de personnel	22 973	22 351
Frais de gestion :		
- Autres charges externes	62 959	54 064
- Impôts taxes et versements assimilés	2 796	1 730
- Frais de personnel	35 003	29 389
- Dotations aux amortissements	27 640	26 794
- Cotisation statutaire	31 458	29 897
- Autres charges d'exploitation	-1	2
- Charges financières	2 177	2 139
- Charges exceptionnelles	65	685
Total	192 220	175 835

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	0	70 589
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	0	0
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	0	0
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	0	0
Total	0	70 589

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	70 451	60 070
Prestation	Tarif négocié / Prix de revient net de taxes	24 746	6 178
Total		95 197	66 248

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	2 892				13 340						16 232
Variation de stock	309				-178						131
Autres achats et charges externes	251 106				275 400		68 944				595 451
Aides financières	91 342	1 376 641									1 467 983
Impôts, taxes et versement assimilés	30 121				4 263		3 961				38 346
Salaires et traitements	398 704				62 664		42 196				503 563
Charges sociales	147 996				23 861		15 781				187 638
Dotations aux amortissements et dépréciations	766						27 640				28 406
Dotations aux provisions								19 784			19 784
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	62 916				85 805		31 457				180 178
Charges financières							2 177				2 177
Charges exceptionnelles							65				65
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									21 996		21 996
TOTAL	986 152	1 376 641	0	0	465 156	0	192 220	19 784	21 996	0	3 061 949

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	12 508		12 238		24 746
Personnel bénévole	14 921		27 294	28 236	70 451
TOTAL	27 429	0	39 532	28 236	95 197

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	10 380
Total	10 380


4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
Reprise sur financements accordés lors des exercices antérieurs, non réclamés par les bénéficiaires	0
Total	0
Charges exceptionnelles	
Régularisation de charge d'exercice antérieur	65
Total	65

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	067 - COMITÉ DU BAS RHIN EMPLOIS PAR DESTINATION CER	Décembre 2023 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Décembre 2022 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		2 338 832,23	1 990 829,51
1.1 Réalisées en France		2 338 832,23	1 990 829,51
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		964 767,53	812 952,67
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		561 085,22	514 786,41
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		315 705,75	211 921,17
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		1 240,11	1 451,63
Actions de société et politique de santé		16 634,97	18 992,09
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		70 101,48	65 801,37
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		1 374 064,70	1 177 876,84
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		130 478,29	140 937,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			163,41
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		1 243 586,41	1 036 776,43
<i>Programmes nationaux</i>		437 320,93	753 941,43
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		806 265,48	282 835,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		459 957,84	454 688,76
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		459 957,84	454 688,76
Frais d'appel de dons		216 076,01	228 515,33
Frais d'appel des legs			695,40
Frais traitements des dons		122 525,77	115 623,35
Frais de traitements des legs		72 622,00	59 803,23
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		48 734,06	50 051,45
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		185 084,97	169 552,11
3.1 Frais d'information et de communication		30 123,60	30 069,56
Frais d'information et de communication externe		19 017,51	20 425,93
Frais d'information et de communication interne		11 106,09	9 643,63
3.2 Frais de fonctionnement		125 080,22	109 864,94
Frais de gestion		90 826,35	78 238,48
Formation administrative			
Impôts et taxes		2 795,89	1 729,62
Cotisation statutaire 10%		31 457,98	29 896,84
3.3 Autres charges		29 881,15	29 617,61
Charges financières		2 176,89	2 138,54
Dotations aux amortissements		27 639,68	26 794,07
Charges exceptionnelles		64,58	685,00
TOTAL DES EMPLOIS		2 983 875,04	2 615 070,38
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		19 784,00	21 187,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			1 974 552,43
TOTAL		3 003 659,04	4 610 809,81
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		27 429,49	13 063,77
<i>Réalisées en France</i>		27 429,49	13 063,77
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		39 531,54	29 489,79
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		28 235,52	23 694,17
TOTAL		95 196,55	66 247,73
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		39 709,57	45 470,84
=- Utilisation		9 658,02	5 761,27
=+Report			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		30 051,55	39 709,57

	067 - COMITÉ DU BAS RHIN	Décembre 2023	Décembre 2022
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 811 305,20	-4 605 048,54
1.1 Cotisations sans contrepartie		-101 688,00	-100 392,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-2 105 842,37	-3 991 450,85
Dons manuels non affectés		-1 121 514,81	-1 073 115,24
Dons manuels affectés		-225 502,89	-195 232,25
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-748 824,67	-2 712 903,36
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-10 000,00	-10 200,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-603 774,83	-513 205,69
Manifestations		-40 146,20	-30 499,22
Ventes (dont abonnement à vivre)		-1 393,00	-2 016,00
Prestations et autres ventes			-824,00
Activités de récupération		-20,90	-295,00
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-39 764,34	-79 247,00
Autres produits affectés			
Produits financiers		-95 628,96	-10 017,41
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-426 821,43	-390 307,06
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-9 658,02	-5 761,27
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-9 658,02	-5 761,27
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-2 820 963,22	-4 610 809,81
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-182 695,82	
TOTAL		-3 003 659,04	-4 610 809,81
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		3 059 359,94	1 088 654,08
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		-182 695,82	1 974 552,43
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		21 052,58	-3 846,57
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		2 897 716,70	3 059 359,94
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-95 196,55	-66 247,73
Bénévolat		-70 450,56	-60 070,08
Prestations en nature			
Dons en nature		-24 745,99	-6 177,65
TOTAL		-95 196,55	-66 247,73

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des fonds affectés par la volonté du donateur, les autres fonds privés, les subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2023	2022
→ Legs acceptés par les organes statutaires	NEANT	
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.1.2 Engagements financiers donnés : Location de matériel informatique

Loyers restant à payer : 10 946,02 €

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...	21			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc...) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	22	1 634	0,99	28 236
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc...)	6	680	0,41	11 742
Information dans le domaine de l'éducation à la santé et du dépistage	5	184	0,11	3 180
Organisation de manifestations	20	897	0,54	15 492
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD	20	683	0,42	11 802
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	94	4 077	2,48	70 451

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,28€)

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes (1)	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(2)
Personnel salarié	14,33	20 718,14	11,38
Personnel mis à disposition CES et/ou autres...			
Total	14,33	20 718,14	11,38

(1) = total du nombre de salariés présents par mois/12

(2) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6064 - Fournitures administratives	Fournitures diverses	24
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	9 073
6257 - Réceptions	Frais de repas	253
6281 - Cotisations à des organismes extérieurs	Cotisation membre association de patients	10
	Total	9 361

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, remboursés par le comité.

Rémunération des trois principaux dirigeants dans les associations bénéficiant d'aides publiques (article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif) :

L'article 9 des statuts du Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer énonce que « Les membres du Conseil d'Administration n'ont droit à aucune rétribution en raison des fonctions qu'ils exercent. Des remboursements de frais sont seuls possibles, dont les conditions d'attribution font l'objet d'une décision préalable du président du Conseil d'Administration. »

Aussi, le président, le président délégué, la vice-présidente et le vice-président, qui sont les principaux dirigeants du Comité, ne sont pas rémunérés.

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 12 711 adhérents pour l'année 2023.

Signature du président du Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer :



Gilbert SCHNEIDER

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.